

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 30 juin 2021**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**24 juin 2021**

et qu'elle a été faite le

24 juin 2021Que le nombre des membres en
exercice est de : 48**Présents : 32****Absents suppléés : 5****Absents excusés : 11**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2021_06_093****Objet :**Contrat de relance et de transition
écologiqueLe Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à
FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Régis CHOPIN, par délégation, 1^{er} Vice-président.**Présents : Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël
ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** :
Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M.
Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel
BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M.
Dominique JOLY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON **La
Barre** : M. Philippe GIMBERT **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS
Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric
DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M.
Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Ranchot** : Mme Séverine
DEVILLE **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe
SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic
DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT**Suppléés : Gendrey** : M. Gilbert TCHAIEN **La Bretenière** : M. Jean-
Marc REGNIER **Ougney** : M. Nicolas TONNELIER **Rouffange** : M.
Jean-Yves BOILLON **Vitreux** : M. Didier CABESTANT**Absents excusés : Dampierre** : M. Alain GOUNAND, M. Anthony
FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT **Louvatange** : M. Gêrome
FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Nicolas
JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLLOT **Plumont** :
M. Christophe PERRET **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Serre les
Moulières** : M. Claude TERON**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis MORLIER**Procurations de vote :****Mandants : Dampierre** M. Alain GOUNAND, M. Anthony
FALCONNET **Louvatange** : M. Gêrome FASSETNET **Orchamps** : M.
Nicolas JOLY **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE **Orchamps** : Mme
Barbara PANOUILLLOT **Ranchot** : M. Gérard ROBERT**Mandataires : Dampierre** Mme Laure VALENTIN, Mme Nathalie
HONORIO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Orchamps** : M. Régis
CHOPIN **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Fraisans** : M. Hubert
BACOT **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h57 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le cadrage de ces contrats a fait l'objet d'une circulaire du premier ministre aux préfets de région et de département le 20 novembre 2020.

Les CRTE, signés pour six ans et intégrant le plan de relance, traduisent l'ambition d'instaurer une nouvelle relation de travail et de collaboration entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...).

Co-pilotés par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les CRTE répondent à une **triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale** qui sont la colonne vertébrale de ce contrat.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire (avec une approche transversale) qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés (habitants, entreprises, associations). Ce projet de territoire constitue le socle du CRTE, qui sera resserré autour de la transition écologique, **le développement économique et la cohésion territoriale**. Multi acteurs et opérationnel, le CRTE répond aux spécificités de chaque territoire. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – Etat, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Les ambitions de la transition écologique affichées par l'Etat à travers la signature du CRTE

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, **les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités**. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte, de même que le développement économique et l'attractivité, l'accès aux services publics et aux soins, le logement, le patrimoine, l'eau et l'assainissement.

Un contrat intégrateur et évolutif

Le CRTE a vocation à regrouper les actuels et futurs dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. A ce titre, ceux qui sont déjà concernés sur notre territoire sont notamment :

- La convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF,
- Le contrat local de santé (CLS), signé avec l'Agence régionale de santé, via le Pays Dolois,
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), via le Pays Dolois,
- Le contrat « Cap Territoires » signé avec le Conseil régional, via le Pays Dolois,
- Les contrats de rivières Doubs et Ognon,
- Le contrat ZRR (assainissement collectif) signé avec l'Agence de l'Eau.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. Pour l'Etat, l'ambition est de simplifier les démarches contractuelles existantes en favorisant la convergence des dispositifs de contractualisation et en simplifiant l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'Etat et de ses opérateurs.

C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle. Dans ce cadre, le CRTE bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale (et le CPER – Contrat de Plan Etat / Région – la déclinaison au niveau régional).

Tous les CRTE doivent être élaborés et signés en 2021.

Après un premier calendrier qui avait été fixé au 30 juin 2021 mais qui posait de nombreuses difficultés aux territoires, l'Etat a modifié les étapes.

Ainsi, un protocole permettant de « démarrer » le CRTE rapidement dans l'esprit du plan de relance, peut être signé en première étape. Il permet à l'Etat d'avoir une première visibilité de l'état

d'avancement et des projets pressentis qui pourraient figurer dans le CRTE signé avant la fin de l'année.

Les axes d'intervention du contrat s'enrichissent continuellement (nouvelles priorités, intégration d'autres contrats, nouvelles actions). Par ailleurs, tous les dispositifs et projets existants ne seront pas nécessairement intégrés au CRTE dès sa signature. Par conséquent la signature d'un protocole d'engagement est un point de départ et le CRTE sera signé en décembre 2021. Le calendrier d'élaboration du CRTE de la CCAPS sera calqué sur celui de l'élaboration du projet de territoire (à différencier du projet de mandat).

Les contrats ont vocation à des clauses de revoyure (une en fin d'année 2022 et une à mi-parcours en 2023/2024).

A noter que les actions et projets inscrits dans le CRTE doivent faire l'objet d'une auto-évaluation au regard de leur contribution à la transition écologique (une grille d'analyse existe et sera transmise ultérieurement aux communes).

Procotole du CRTE de la CCJN

Un protocole recensant un certain nombre d'actions engagées, en voie de l'être ou encore en projet a été établi par la CCJN sur la base notamment des remontées des communes.

A ce stade, l'inscription des actions ne garantit pas des subventions de l'Etat ni l'inscription de ces actions dans le CRTE mais permet d'indiquer à l'Etat des tendances et rendre visibles les actions identifiées à ce stade (structurantes pour le territoire au regard des axes et orientations de son projet de territoire) qui semblent cohérentes avec les objectifs de l'Etat.

Jointes en annexe du rapport préparatoire, le projet de protocole et son projet de territoire en cours d'actualisation sont susceptibles d'évoluer, en attente de retour de l'Etat, tout comme la liste des actions des communes (travail d'actualisation en cours avec les communes).

Le CRTE

Le document contractuel qui sera signé en décembre 2021 devra comporter :

- Un projet de territoire : un diagnostic, une ambition, des orientations stratégiques, un plan d'actions territorialisé resserré autour des objets du contrat ;
- Un protocole financier annuel : contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux à la mise en œuvre de ces actions.

A ce stade, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté a fait part de sa volonté d'être signataire du protocole et du CRTE.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le protocole de CRTE joint en annexe, incluant les potentielles modifications ultérieures demandées par l'Etat et la mise à jour des actions des communes (seulement celles qui sont pertinentes dans le CRTE seront indiquées) ;
- autorise le Président de la Communauté de Communes à signer le protocole avec l'Etat prévue d'ici le 30 juin 2021.

Pour extrait conforme,
Par délégation,
Le 1^{er} Vice-président de JURA NORD,
Régis CHOPIN



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Logo Préfet



Logo Territoire

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

La Communauté de communes Jura Nord

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que le CRTE du territoire de la Communauté de communes Jura Nord favorise l'actualisation de son projet de territoire.

Les orientations stratégiques du projet territorial sont les suivantes :

- Axe 1 : Un territoire accueillant et de proximité
- Axe 2 : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces
- Axe 3 : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

L'ANNEXE 1 / Projet de territoire du CRTE Jura Nord détaille les axes stratégiques, orientations et actions engagées, en voie de l'être ou encore en projet et va continuer à s'enrichir.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués ou susceptibles de l'être en amont du CRTE.

1.1. D'ores et déjà, un certain nombre d'actions et projets sont en cours et ont fait l'objet à minima d'un début de financements ou sont susceptibles de l'être dans l'année, à savoir :

Produire une offre de logements locatifs intergénérationnels et notamment à destination des personnes âgées
(Axe 1)

- Création de logements communaux (Ex : Gendrey, Pagney) et privés pour les seniors
- Requalification de logements communaux (Ex : Dampierre, Thervay)

Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire, notamment au sein des pôles de vie (Axe 1)

- Création d'une gendarmerie à Dampierre
- Extension de la salle des fêtes de Salans

- Création de maisons médicales (MSP) communales à Dampierre & Orchamps
- Contrat Local de Santé (CLS) du Pays dolois

Connecter le territoire au Très Haut Débit (Axe1)

- Programme pluriannuel de raccordement des communes de Jura Nord au THD (phase 2, fibre)

Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises (Axe 1)

- Aide à l'immobilier d'entreprise communautaire
- Ont déjà bénéficié d'une aide « France Relance », l'entreprise TENTE Roulettes Polymères - BRUANDET à La Barre, à hauteur de 223 000€ ; l'entreprise Moule Design Prototype - MDP à Dampierre, à hauteur de 900 000€.
- L'entreprise EMCO France à Dampierre a bénéficié d'une aide « du plan d'accélération » régional BFC de 479 000€.

Promouvoir les productions agricoles locales et leur commercialisation en circuits courts (Axe1)

- Elaboration du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du pays Dolois
- Etudes pour la création d'un magasin de producteurs

Renforcer le rôle des commerces de proximité dans la vie quotidienne des habitants (Axe 1)

- Requalification communale de locaux commerciaux (Ex: Dampierre, Orchamps, Pagny, Thervay)

Développer une mobilité pour tous (Axe 2)

- Elaboration d'un schéma intercommunal simplifié des mobilités
- Création d'une Passerelle accolée au pont du Doubs St-Vit/Salans dédiées aux modes doux

Veiller à un aménagement équilibré de l'espace (Axe 2)

- Elaboration d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Maintenir la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics existants (proposer des espaces publics accessibles, attractifs et qualitatifs) et en créer de nouveaux (Ex: Saligney, Thervay)

Préserver la ressource en eau et prévenir les risques (Axe 2)

- Programmes communaux de travaux d'Eau potable (Ex: Plumont, Saligney)
- Programme pluriannuel d'investissement pour l'assainissement collectif
- Programme pluriannuel GEMAPI (Contrats de rivières Doubs & Ognon)
- Etudes ruissellement & érosion des sols
- Réalisation de programmes de travaux suites aux études ruissellement & érosion des sols, en lien avec les communes (Ex : Sermange)

S'ouvrir au développement touristique (Axe 3)

- Elaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs
- Améliorer l'accueil (touristique) du public en forêt de Chaux

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES (Axe 3)

- Réalisation d'audits énergétiques sur le bâti, en lien avec les communes (Ex : groupement de commandes Jura Nord ; Thervay)

- Réalisation des programmes de travaux énergétiques (Ex : Dampierre, Fraisans, Thervay)

Augmenter la production d'énergies renouvelables (Axe 3)

- Installation de panneaux photovoltaïques (Ex: Salans)

Toutefois, la signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré au sein du CRTE.

1.2. D'autres projets sont à l'étude :

Produire une offre de logements locatifs intergénérationnels et notamment à destination des personnes âgées (Axe 1)

- Adaptation de la Résidence Autonomie à Dampierre

Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire, notamment au sein des pôles de vie (Axe 1)

- Création d'une Maison intercommunale de services de la vallée de l'Ognon (Micro-crèche/RAM,...)
- Création d'un Pôle Educatif de la Vallée de L'Ognon
- Requalification/extension du groupe scolaire à Ranchot en pôle éducatif intercommunal
- Restructuration du pôle éducatif intercommunal à Fraisans
- Rénovation/restructuration du siège de la CCJN à Dampierre
- Restructuration/extension de la médiathèque intercommunale à Gendrey
- Requalification environnementale communale de la friche industrielle « Racine » du « cœur de village » de Rans (désartificialisation des sols, création d'une salle de convivialité & d'une halle couverte)
- Transfert de la mairie d'Evans

Stratégie d'accueil de nouvelles activités et entreprises

Privilégier la connexion à l'A36 (proche de l'échangeur autoroutier à Gendrey) :

- Etudes de programmes d'extensions des zones d'activités économiques

Rééquilibrer l'offre sur le nord du territoire dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle zone d'activité (secteur de Dammartin-Marpain) :

- Etudes pour la création d'une ZAE des « 4 fesses » à Dammartin-Marpain
- Etudes de potentiel pour la requalification de friches économiques
- Etude de potentiel pour une offre de tiers-lieux

Développer une mobilité pour tous (Axe 2)

- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques des services Jura Nord
- Schéma de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE), en lien avec les communes
- Aménagement d'une aire de co-voiturage à proximité de l'échangeur de Gendrey de l'A36

- Schéma intercommunal des mobilités actives
- Aménagement d'itinéraires piétons & cyclables (ex: Thervay-Ougney-Vitreux-Pagney/Dampierre-Fraisans/Orchamps- Our) / Pont de St-Vit-Salans)
- Renforcement du Plan intercommunal des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Veiller à un aménagement équilibré de l'espace (Axe 2)

- Maintenir la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics existants (proposer des espaces publics accessibles, attractifs et qualitatifs) et en créer de nouveaux (Ex: Evans, Montmirey-la-Ville, Offlanges)

Préserver la ressource en eau et prévenir les risques (Axe 2)

- Inscription au contrat de rivière Saône de la renaturation du cours d'eau « orphelin » de la Brizotte
- Mise en valeur de zones humides (Ex: Montmirey-la-Ville)

S'ouvrir au développement touristique (Axe 3)

- Aménagement touristique de la tour médiévale à Ougney
- Aménagement touristique du site archéologique mérovingien à Evans

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES (Axe 3)

- Mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique du bâti

Augmenter la production d'énergies renouvelables (Axe 3)

- Réalisation d'un schéma de développement intercommunal des énergies renouvelables (éolien/solaire/méthanisation/géothermie/Biomasse)
- Réalisation d'un cadastre solaire
- Réalisation de réseaux de chaleur biomasse (Ex: Orchamps)
- Installation centrales solaires photovoltaïques au sol (Ex: Fraisans, Taxenne, Thervay)
- Développement d'une coopération territoriale « à énergie positive » avec les acteurs socio-économiques locaux (Ex : Arneole)

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- La convention territoriale globale signée avec la CAF,
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé, via le Pays Dolois,
- Le PAT, via le Pays Dolois,
- Le contrat « Cap Territoires » signé avec le Conseil régional, via le Pays Dolois,
- Les contrats de rivières Doubs et Ognon,
- Le contrat ZRR (assainissement collectif) signé avec l'Agence de l'Eau

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur le thème des mobilités suivants :

Un accompagnement par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de son marché à bon de commande, sur le thème des « mobilités » a été acté.

Une prestation de 14 jours sera réalisée, selon les modalités prévues au contrat passé entre l'ANCT et le Groupement CDHU, sur une durée de 2 mois et sera décomposée comme suit :

- **Lot 4B « diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques »** : mission UO.1.4. **(5 jours)** : Identification des enjeux prioritaires et préconisations d'orientations stratégiques pour le territoire de type schéma simplifié des mobilités en identifiant les partenaires à associer au sein du territoire et en lien avec le territoire (associations, AOM voisines notamment Grand Dole et Grand Besançon ...) ;
- **Lot 6B « accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire »** : mission UO.3.2 **(9 jours)** appui au pilotage de projet (mission intermédiaire) pour l'élaboration d'une feuille de route avec les principales actions à mettre en œuvre avec et par les partenaires et acteurs concernés.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage sera mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la Communauté de communes Jura Nord. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Engagements de la Région Bourgogne Franche Comté

L'intervention de la Région s'inscrit :

- dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) qui mobilise 435 M€ pour 102 mesures phares, plan complémentaire au Plan de relance de l'Etat et aux actions mises en œuvre au plan européen (React-Eu),
- et dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027 dont le volet territorial prévoit un engagement commun de 225M€ dont 120M€ pour la région.

Dans ce protocole de préfiguration, la Région s'engage, dès aujourd'hui, auprès des territoires qui souhaitent s'inscrire dans un CRTE avec l'Etat :

- **à identifier les opérations soutenues via son plan d'accélération (PAIR) ou pas, étant conformes aux objectifs de la relance**, notamment économique, et s'inscrivant dans les défis des transitions écologiques et énergétiques (dont, EMCO France, à hauteur de 479 000€).

La transition écologique et énergétique est au cœur de l'action régionale ; ces enjeux de transition sont encore plus prégnants depuis le début de la crise sanitaire et c'est donc à travers l'ensemble de ses domaines de compétences que la Région se mobilise pour contribuer à accélérer les mesures protectrices de l'environnement et des ressources, les démarches visant à économiser notre énergie, à développer les énergies vertes et à relocaliser une part de notre économie.

Le soutien régional restera, pour les opérations sans subventions encore allouées, sous réserve

- o de l'instruction technique et de la conformité aux règlements régionaux et aux réglementations nationales ou européennes applicables,
- o et du vote par la Commission Permanente ou l'Assemblée Plénière.
- **à accompagner les territoires de projets** (à l'échelle des territoires avec qui elle a contractualisé à ce jour un contrat Cap Territoires ou un Contrat métropolitain) à l'actualisation ou la redéfinition d'un projet de territoire, par l'appui à la relecture de leurs orientations au regard du SRADDET, par un appui ciblé à l'ingénierie (selon les modalités de son règlement d'intervention dédié sur le soutien à l'ingénierie territoriale), ou la mobilisation d'outils d'aide à la réflexion de type Ici2050.

Conformément à la délibération de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a déterminé deux éléments essentiels qui pourraient constituer ses points d'appui de sa future intervention et qui devraient se retrouver dans les CRTE 22-27 :

- les projets de territoires déclinant des orientations stratégiques et opérationnelles et les priorités régionales issues du Sraddet (transitions, centralités et coopérations)
- une échelle de contractualisation s'appuyant sur des territoires de projets correspondants notamment à ceux porteurs de démarches de SCOT

Son engagement dans les futurs CRTE sera néanmoins défini par la nouvelle assemblée issue du scrutin de juin 2021 en fonction des orientations qu'elle retiendra.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire.

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- *Les communes de la CCJN*
- *Le Pays dolois*
- *Le Conseil Départemental du Jura*
- *Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté*
- *La CAF*
- *L'ADEME*
- *Les organismes consulaires (CCI, CMA, CA39)*
- *Les acteurs de l'économie locale (« Made in Jura »)*
- *Agence de l'Eau*
- *EPTB*
- *Syndicats de rivières (SMDL ; SMAMBVO)*
- *COFOR/ONF*

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourra être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Une communication sera mise en place tout au long de la mise en œuvre du CRTE auprès des partenaires et de la société civile par le biais des moyens de communication suivants :

- Communiqués de presse
- site internet de la communauté de communes, Facebook Jura Nord
- bulletins communautaires et municipaux

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 039-243900560-20210712-DCC2021_06_093-AU

Fait à ... , le...

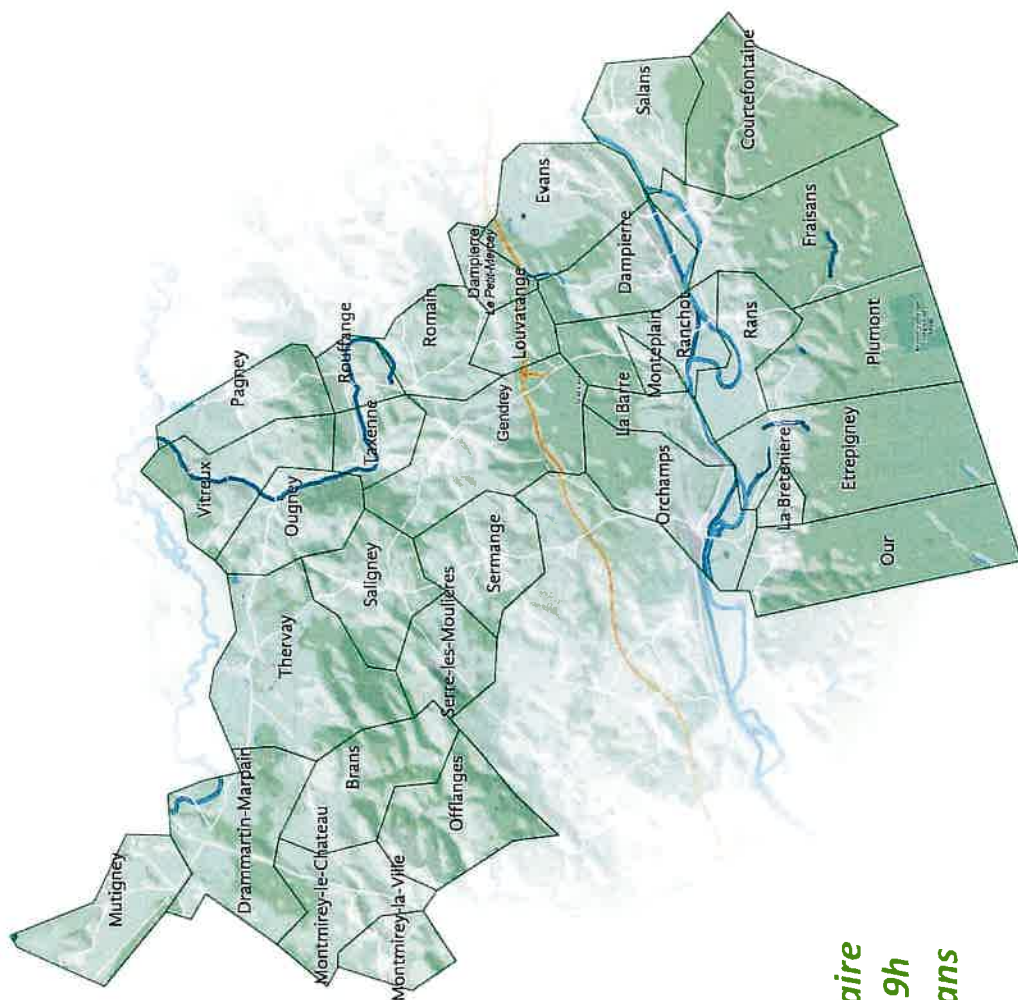
Le préfet

Le président

Exemple à adapter localement

Projet de territoire

Contrat de Relance & de Transition Energétique (CRTE)



Conseil communautaire
Du 30 juin 2021 à 19h
aux Forges de Fraisans

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 039-243900560-20210712-DCC2021_06_093-AU

CRTE Jura Nord - Axes stratégiques

(base : PADD 2019)

Projet



Axe 1 : Un territoire accueillant et de proximité

Axe 2 : Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Axe 3 : Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 039-243900560-20210712-DCC2021_06_093-AU

Axe 1 - Un territoire accueillant et de proximité

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 039-243900560-20210712-DCC2021_06_093-AU

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 1 - Adapter l'offre de logement aux besoins des populations existantes et des nouveaux arrivants

populations

- ❖ **Réhabiliter le bâti existant.**
 - Favoriser la rénovation énergétique du bâti
 - > *Mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique du bâti*
 - Favoriser le maintien à domicile des personnes
 - Produire une offre de logements locatifs, intergénérationnels et notamment à destination des personnes âgées.
 - > *Programmes communaux (ex.: Gendrey, Montmirey-la-Ville, Pagny) et privés de logements seniors*
 - > *Adaptation de la Résidence Autonomie à Dampierre*
 - > *Requalification de logements communaux (Ex: Dampierre, Thervay)*



1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 2 – Renforcer l'offre de services et d'équipements pour répondre aux besoins des habitants et veiller à la bonne intégration des nouvelles populations

- ❖ **Conforter l'offre en équipements du territoire, notamment au sein des pôles de vie**
 - Ouvrir des points relais des services publics afin de répondre aux besoins de proximité des habitants ;
 - Renforcer l'offre de petite enfance à travers la réalisation d'un schéma intercommunal d'accueil, répondant à la volonté d'accueillir de nouvelles familles sur le territoire et aux besoins des habitants actuels;
 - > **Création d'une Maison intercommunale de services de la vallée de l'Ognon (Micro-crèche/RAM; permanences partenaires,...)**
 - Valoriser les équipements scolaires et en centres de loisirs pour répondre aux besoins des habitants actuels et des futurs arrivants ;
 - > **Création d'un Pôle Educatif de la Vallée de L'Ognon**
 - > **Extension du Pole Educatif à Ranchot (groupe scolaire & ALSH/restauration)**
 - > **Restructuration du Pôle éducatif à Fraisans**
- Renforcer et diversifier l'offre culturelle;
 - > **Restructuration/extension de la médiathèque intercommunale à Gendrey**
- Renforcer l'offre d'autres services publics;
 - > **Création d'une Gendarmerie à Dampierre**
 - > **Rénovation du siège de la CCJN à Dampierre et/ou aménagement d'autres locaux à usage de bureaux**
 - > **Requalification environnementale communale de la friche industrielle « Racine » du « cœur de village » de Rans (désartificialisation des sols, création d'une salle de convivialité & d'une halle couverte)**
 - > **Extension de la salle des fêtes de Salans**
 - > **Déplacement de la mairie d'Evans**
- Offrir une meilleure couverture numérique à l'ensemble des habitants du territoire ;
 - > **Raccordement des communes Jura Nord au très haut débit (fibre)**

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 3 – Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil de nouvelles entreprises

❖ Connecter le territoire au très haut débit

- Développer l'offre en très haut débit dans les zones d'activités (internet et téléphonie), élément principal d'attractivité et condition d'accueil pour les entreprises

❖ Renforcer les activités existantes pour conforter le tissu d'emplois locaux et élaborer une stratégie d'accueil de nouvelles activités et entreprises

- Définir une stratégie d'accueil de nouvelles activités & entreprises
 - > *Aide à l'immobilier d'entreprise*
- Privilégier la réhabilitation des friches industrielles et des anciennes fermes, quand cela est possible, pour accueillir de nouvelles activités ;
 - > *Réalisation d'études de potentiel pour la requalification de friches économiques*
 - > *Proposer une offre de tiers-lieux*
- Privilégier la connexion à l'A36 (proche de l'échangeur autoroutier)
 - > *Etudes & réalisation de programmes d'extension des zones d'activités économiques*
- Rééquilibrer l'offre sur le nord du territoire dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle zone d'activité (secteur de Dammartin-Marpain) ;
 - > *Etudes pour l'extension de l'espace d'activité des « 4 fesses » à Dammartin-Marpain*

1 - Un territoire accueillant et de proximité

Orientation 4 – Promouvoir une offre de commerces et de services de proximité et encourager le développement de l'économie circulaire

- ❖ **Faire la promotion des productions agricoles locales et pérenniser les activités agricoles du territoire**
 - > *Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays dolois*
 - > *Création d'un magasin de producteurs*
 - > *transformation des productions agricoles locales sur le territoire, en lien avec les agriculteurs*
- ❖ **Renforcer le rôle des commerces de proximité dans la vie quotidienne des habitants ou mettre en place des solutions de substitutions dans les communes ne bénéficiant pas de commerces de proximité (marchés ponctuels, commerces ambulants,...)**
 - > *Requalification communale de locaux commerciaux (Ex: Dampierre, Orchamps, Pagny, Thervay)*
 - > *Aménagement d'une halle couverte (Ex: Rans)*

Axe 2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 039-243900560-20210712-DCC2021_06_093-AU

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 1 - Le développement d'une mobilité pour tous, entre les différents pôles du territoire, respectueuse de la qualité du cadre de vie

❖ Réfléchir à un schéma global de déplacements

- Mettre en place une mobilité plus durable pour limiter les consommations énergétiques et les émissions de GES induites ainsi que les impacts sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, en développant des alternatives à la voiture individuelle, dans un objectif de limitation du changement climatique et de réduction des risques sanitaires associés ;

> *Elaborer un schéma intercommunal simplifié des mobilités*

- Favoriser le co-voiturage et l'autopartage, développer des aires de stationnement stratégiques, cohérentes et dimensionnées ainsi que le transport à la demande

> *Aménagement d'une aire de co-voiturage à proximité de l'échangeur de Gendrey de l'A36*

- Inciter à l'utilisation de véhicules à énergie alternative, notamment électriques et hydrogènes, et encourager le développement des dispositifs liés à leur entretien et fonctionnement (bornes de recharge...)

> *Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques des services Jura Nord*

> *Schéma de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE), en lien avec les communes*

- Développer les mobilités actives en aménageant un réseau de pistes cyclables et piétonnes sécurisées intra et intercommunales ;

> *Elaborer un schéma intercommunal des mobilités douces*

> *Créer des itinéraires piétons & cyclables (ex: Thervay-Ougney-Vitreux-Pagny/Dampierre-Fraisans/ Orchamps-Our) / Pont de St-Vit-Salans)*

> *Améliorer l'accueil (touristique) du public en forêt de Chaux*

> *Création d'une Passerelle accolée au pont du Doubs St-Vit/Salans dédiée aux modes doux*

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 2 - Un aménagement équilibré et durable de l'espace valorisant la qualité du cadre de vie

- ❖ Veiller à un aménagement équilibré de l'espace
 - > *Reprise de l'élaboration du PLUI Jura Nord*
- ❖ Maintenir la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics existants (proposer des espaces publics accessibles, attractifs et qualitatifs) et en créer de nouveaux
 - > *Aménagement des espaces publics de cœurs de villages (Ex.: Evans, Montmirey-la-Ville, Offlanges, Saligney, Thervay)*
- ❖ Remobiliser les sites anciennement exploités en vue d'une réduction de la consommation d'espace
 - Prévoir la réhabilitation des sites pollués pour envisager leur reconquête par l'urbain ou une valorisation compatible avec l'état du site.
 - Prévoir la revalorisation des carrières par des projets d'intérêt public (loisirs, équipements/services, EnR...)
 - > *Installation de centrales solaires photovoltaïques au sol (Taxenne, Thervay)*

2 - Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces

Orientation 3 - L'intégration des risques dans les choix d'aménagement pour faire de Jura Nord un territoire résilient

❖ Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation

- Intégrer l'ensemble des éléments de connaissance sur les risques naturels dans les choix d'aménagement afin de valoriser au mieux les espaces concernés sans augmenter la vulnérabilité du territoire ;

> Finalisation des études intercommunales ruissellement/érosion des sols

> Réalisation des programmes de travaux communaux & intercommunaux afférents

Anticiper une potentielle intensification des risques liée aux effets du changement climatique

- Prévenir les phénomènes d'inondation par des travaux de renaturation des cours d'eau, en assurant la protection des zones humides et des ripisylves des cours d'eau

> Réalisation des Programmes pluriannuels d'études & de travaux GEMAPI inscrits aux Contrats de rivières Doubs & Ognon (Ex: SMDL, SMAMBVO)

> Inscription au contrat de rivière Saône du cours d'eau « orphelin » de la Brizotte (Montmirey-la-Ville) et réalisation des études et travaux de renaturation

> Mise en valeur de zones humides (Ex: Montmirey-la-Ville)



Axe 3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

Berger
Levrault

ID : 039-243900560-20210712-DCC2021_06_093-AU

3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Orientation 1 - La préservation et la découverte du patrimoine/S'ouvrir au développement touristique

❖ Mettre en place une stratégie globale en lien avec les territoires voisins et s'appuyant sur le tourisme de pleine nature et le tourisme de loisirs et découverte



- Développer, diversifier et animer l'offre touristique: activités, hébergement, gîtes, chambres d'hôtes, restauration... (Ex: Orchamps)
- Connecter les circuits de découverte existants entre eux et avec les circulations douces (vélo, véloroute, VTT, randonnée, équestres, etc) ;
- Offrir une qualité d'accueil et maîtriser la fréquentation des milieux naturels ;
- Conforter et développer la signalétique touristique, support de communication et de valorisation des sites et infrastructures existantes ;

> *Elaborer & réaliser un programme d'actions pluriannuel « Contrat de canal du Rhône au Rhin »*

> *Elaboration d'un schéma intercommunal des mobilités actives*

> *Améliorer l'accueil (touristique) en forêt de Chaux*

> *Renforcement du Plan intercommunal des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)*

- Développer la communication en intégrant le numérique dans la stratégie touristique Jura Nord, à l'occasion de la refonte de son site internet.

❖ Garantir le devenir et la visibilité du patrimoine du territoire

- Promouvoir la sauvegarde et/ou remise en état des grands bâtiments patrimoniaux et anciennement industriels (châteaux, demeures bourgeoises, industries du XIXe & ouvrages d'art) ;
- Assurer la valorisation et gestion des « grands sites », « relais » du patrimoine de la communauté de communes

> *Aménagement touristique de la Tour médiévale à Ougney*

> *Aménagement du Site archéologique mérovingien à Evans*



3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Orientation 2 - Une agriculture redynamisée et durable

- ❖ **Promouvoir les pratiques agricoles extensives et durables**
 - Promouvoir et encourager les démarches Agro-environnementales et Climatiques ;
 - Protéger les parcelles agricoles à bonnes pratiques écologiques (biologique et MAEC) de l'urbanisation ;
 - Développer une stratégie d'économie circulaire pour valoriser les productions agricoles locales et permettre aux consommateurs de s'approvisionner directement et de connaître l'origine des produits achetés ;
- ❖ **Impulser et soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et maintenir une population rurale sur le territoire**
 - Protéger les sols, et favoriser l'installation d'exploitations bio, durables et/ou raisonnées ;
 - Diversifier et mutualiser les activités agricoles en parallèle du développement des vergers ;
 - Préserver l'accessibilité des exploitations et la qualité agronomique des terres agricoles ;

3 - Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Orientation 3 - Valoriser le positionnement de Jura Nord comme territoire à énergie positive

- ❖ Concrétiser la stratégie de positionnement du territoire autour de la croissance verte, avec les démarches TEPOS – TEPCV :
- ❖ en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de GES
 - > Réalisation d'audits énergétiques sur des bâtiments publics communaux & intercommunaux (Ex : groupement de communes Jura Nord ; Thervay)
 - > Réalisation des programmes de travaux énergétiques
 - > Mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique du bâti
- ❖ ainsi qu'en augmentant la production d'énergies renouvelables
 - Favoriser l'installation d'unités de méthanisation
 - > Création d'une unité de méthanisation pour le traitement des boues
 - Développer le solaire et le thermique au regard des potentialités, notamment à l'échelle des bâtiments pour créer un mix énergétique tout en portant une attention particulière au respect de la qualité architecturale et patrimoniale des bâtiments ;
 - Poursuivre la mise en place de l'éolien sur le territoire ;
 - Développer/diversifier la filière bois
 - > Réalisation d'un schéma de développement intercommunal des énergies renouvelables (éolien/solaire/méthanisation/géothermie/Biomasse)
 - > Réalisation d'un cadastre solaire
 - > Installation de panneaux photovoltaïques en toiture (Ex: Salans) & de centrales solaires au sol (Fraisans, Taxenne, Thervay)
 - > Réalisation de réseaux de chaleur biomasse (Ex: Orchamps)
 - > Développement d'une coopération territoriale « à énergie positive » avec les acteurs socio-économiques locaux (Ex: Arnéole)